

Prolongement du réseau gazier Saint-Rémi et Sainte-Clotilde

➤ FAQ à l'intention des municipalités et citoyens

1. Quel est ce projet de prolongement gazier ?

- Il s'agit d'un projet qui vise à prolonger le réseau gazier entre les municipalités de Saint-Rémi et Ste-Clotilde sur une distance d'environ 30 km, tout en permettant de renforcer le réseau d'Énergir déjà existant.
- Ce projet compte sur une aide financière du Gouvernement du Québec pour réaliser les travaux.
- La construction devrait se faire à l'été-automne 2019.

2. Quelle est la nature des travaux qui seront effectués ?

- Le poste de livraison de gaz naturel situé à Saint-Rémi devra être complètement mis à niveau pour qu'il soit en mesure de desservir adéquatement le nouveau réseau.
- Une nouvelle conduite souterraine en acier à haute pression sera installée à partir du poste de livraison en contournant la municipalité, pour ensuite rejoindre le rang St Paul et se diriger vers Ste-Clotilde plus au sud.
- Une autre conduite serait construite en empruntant la montée Hope (Rte 205) et relirait la route R 209 (Grand Rang Ste Clotilde) et rejoindrai les serres situées au bout du réseau actuel, ce qui bouclerait le réseau de Saint-Rémi.
- Les conduites seront installées en tranchées ouvertes ou par forage à une profondeur approximative de un (1) mètre.

3. Quel est l'échéancier du projet ?

Planification du projet	Été — automne 2018
Dépôt à la Régie de l'énergie	Automne 2018
Appel d'offres — Entrepreneur	Hiver 2019
Ingénierie détaillée et consultations	Printemps-été 2019
Construction	Été — automne 2019
Mise en gaz	Automne 2019

4. Est-ce que les conduites pourraient être installées sur des terrains privés ?

- Oui. Énergir privilégie l'installation de conduites en emprises municipales, mais dans certains cas, des contraintes ne le permettent pas.
- Dans ces cas, des ententes sont prises avec les propriétaires pour négocier une servitude permanente ou temporaire pour installer de l'équipement pendant les travaux.

5. Si je suis intéressée à raccorder mon bâtiment au gaz naturel, que dois-je faire ?

- Il suffit de faire connaître votre intérêt auprès d'Énergir : 1 800 875-6202.
- Si vous avez une résidence et que le réseau principal passe dans votre rue, vous serez accompagné par un entrepreneur en plomberie certifié par Énergir pour vous accompagner dans votre démarche.
- Si votre résidence est plus éloignée du réseau, faites tout de même connaître votre intérêt à l'équipe d'Énergir. Un volume de plusieurs résidences ou commerces pourrait justifier un raccordement plus éloigné.

6. J'ai une entreprise et j'aimerais offrir mes services en construction.

- L'entrepreneur général sera sélectionné à l'hiver 2019.
- Énergir et son entrepreneur s'assureront de privilégier des sous-traitants locaux pour effectuer les travaux.
- Vous pouvez dès maintenant proposer vos services à l'équipe de projet : 1-866-598-3449

7. Est-ce que les citoyens seront informés et consultés ?

- Oui. Énergir est en phase de planification du tracé ayant le moindre impact à la population et à l'environnement, tout en étant techniquement faisable et pouvant optimiser les retombées économiques de la région.
- Une séance d'information sera organisée à l'hiver-printemps 2019 et l'invitation sera ouverte à tous les citoyens. Les représentants d'Énergir pourront ainsi répondre à toutes les questions relatives au projet, au gaz naturel et à l'entreprise.
- Avant et pendant les travaux, les gens impactés par les travaux seront informés par lettres. Une ligne téléphonique dédiée au projet sera aussi disponible, et des responsables de chantier sur place seront identifiés et disponibles pour répondre aux questions et commentaires.

8. Est-ce que le gaz naturel est dangereux ?

- Le gaz naturel n'est pas toxique et est inodore à l'origine, mais on y ajoute une substance odorante, le mercaptan, pour le détecter facilement en cas de fuite. C'est le mercaptan qui lui donne une forte odeur d'œuf pourri et qui permet de détecter la présence de gaz naturel à des concentrations de moins de 1 % dans l'air.
- À l'air libre, le gaz naturel s'élève et se dissipe rapidement, parce qu'il est plus léger que l'air. S'il se retrouve en contact avec l'eau, il ne se mélange pas et ne la contamine pas. Il fait des bulles, remonte à la surface et se dissipe rapidement dans les airs.
- Enfin, le gaz naturel ne s'enflamme pas facilement. Pour qu'il puisse brûler, sa concentration dans l'air doit être de 5 à 15 % (soit une plage plus petite que celle de l'essence ou du propane), et une source d'allumage doit être présente.

9. Quels sont les avantages du gaz naturel ?

- Moins cher que l'électricité et le mazout, le gaz naturel peut réduire de moitié la facture énergétique des entreprises et des industries. En optant pour le gaz naturel, elles font aussi le choix de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.
- Quand une usine utilise le gaz naturel au lieu du mazout, elle diminue ses émissions de gaz à effet de serre dans une proportion allant jusqu'à 32 % et abolit presque totalement les émissions d'oxydes d'azote et de soufres (celles qui sont responsables des pluies acides) de même que les particules fines tout en économisant jusqu'à 40 % sur ses coûts d'énergie, un atout majeur pour poursuivre son développement et mieux prospérer.

10. Contact principal

Pour toute question ou commentaire sur le projet :

1-866-598-3449

communications@energir.com